

PORT ET PLAGE

BARÈME DES HONORAIRES

Applicable à compter du : 01/01/2026

TRANSACTION IMMOBILIÈRE

Les honoraires sont calculés par application successive des tranches ci-dessous sur le prix net vendeur.

Prix net vendeur | Honoraires TTC

Jusqu'à 30 000 € | 3 200 €

De 30 001 € à 80 000 € | 8,40 %

De 80 001 € à 100 000 € | 6,00 %

Au-delà de 100 000 € | 4,00 %

Biens d'une valeur supérieure à 500 000 € :

Honoraires forfaitaires de 5 % TTC.

Les honoraires sont à la charge du vendeur sauf convention contraire prévue au mandat

AVIS DE VALEUR

Appartement | 150 € TTC

Maison / Villa | 180 € TTC

Immeuble de rapport | à partir de 250 € TTC

Local commercial ou professionnel | à partir de 250 € TTC

Expertise patrimoniale | sur devis

Les honoraires d'avis de valeur sont déduits des honoraires de transaction en cas de signature d'un mandat de vente confié à l'agence dans les six mois suivant la réalisation de l'avis de valeur et de réalisation effective de la vente.

LOCATION D'HABITATION (Conformément à la réglementation en vigueur)

Honoraires à la charge du locataire

Visite, constitution du dossier et rédaction du bail

• Zone tendue : 10,09 € TTC / m²

• Zone non tendue : 8,07 € TTC / m²

État des lieux d'entrée

• 3,03 € TTC / m²

Honoraires à la charge du propriétaire

Visite, constitution du dossier et rédaction du bail

• Zone tendue : 10,09 € TTC / m²

• Zone non tendue : 8,07 € TTC / m²

État des lieux d'entrée / sortie

• 3,03 € TTC / m²

Frais de commercialisation

• 250 € TTC

Le montant total des honoraires facturés au bailleur est plafonné à un mois de loyer hors charges + 70 €

GESTION LOCATIVE

Honoraires calculés sur les sommes encaissées.

Loyer mensuel encaissé | Honoraires HT

Jusqu'à 499 € | 10 % HT soit 12.0 % TTC

De 500 € à 599 € | 9 % HT soit 10.8 % TTC

De 600 € à 999 € | 8 % HT soit 9.6 % TTC

À partir de 1 000 € | 7 % HT soit 8.4 % TTC

Aide à la déclaration 30 €

Portefeuilles immobiliers, immeubles de rapport et regroupements de biens : sur devis.

Garantie Loyers Impayés : selon tarification en vigueur.

LOCATION MEUBLÉE INTERSAISON

Charge locataire et propriétaire :

Visite, constitution du dossier et rédaction du bail

• Logements jusqu'à 30 m² : 5,04 € TTC / m²

• Logements de plus de 30 m² : 4,03 € TTC / m²

État des lieux d'entrée : 3,03 € TTC / m²

Charge propriétaire :

État des lieux de sortie : 3.03 € TTC / m²

LOCATION SAISONNIÈRE

Honoraires de gestion

• 10 % HT soit 12 % TTC du montant des loyers bruts encaissés à la charge du mandant

Honoraires de commercialisation et de location

• 15 % HT soit 18 % TTC du montant global encaissé à la charge du locataire

Tarifs dégressifs pouvant être accordés aux propriétaires multi-lots, aux biens à fort chiffre d'affaires ou dans le cadre de mandats spécifiques.

FORFAIT ACCUEIL ET SUIVI DE SÉJOUR

Forfait par réservation à la charge du mandant

Studio | 61 € ; T2 / F2 | 76 € ; T3 / F3 | 81 € ; T4 / F4 | 86 € ; Villa | 106 €

PRESTATIONS COMPLÉMENTAIRES LOCATION SAISONNIÈRE

Arrivée anticipée ou départ tardif :

• Studio et T2 : 20 € ; T3 et T4 : 35 € ; Villa : 50 €

Sous réserve de disponibilité du logement.

PRESTATIONS COMPLÉMENTAIRES

Aide au classement meublé touristique : 30 €

Assistance propriétaire hors gestion courante : 50 € / heure

Accompagnement sinistre ou dossier assurance : 75 € / heure

Gestion de dossier contentieux ou juridique : 75 € / heure

Déplacement exceptionnel : 30 €

Inventaire complet ou réactualisation : 90 €

Ouverture du logement pour artisan, expert ou intervenant : 15 €

Gestion administrative particulière : sur devis

FRAIS PARTICULIERS*

Les prestations exceptionnelles non prévues au mandat pourront faire l'objet d'une facturation spécifique selon la nature de l'intervention.

*Tarifs susceptibles d'évolution selon la nature de la mission et les conditions d'intervention.

**Carte Professionnelle - Transaction • Gestion Locative n° 3402 2018 000 032 973 CCI de l'Hérault -
Garantie Financière Galian - TVA au taux en vigueur. Barème consultable en agence.**